Envoyé en préfecture le 10/11/2022
Reçu en préfecture le 10/11/2022
Publié le
ID : 064-216405118-20221107-2022_81D-DE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAUVAGNON

Séance du 07 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAUVAGNON, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PEYROULET Bernard, Maire

Présents : Mmes et MM ALLANOT, BAREILLE, BERGE, CAMPOS, CAPDEVIOLLE, CAYRON, CHAPOTHIN, GELIZE, HUSTET, LACROIX, LAFFAILLE, LALANNE, LANDRIEU, LAPLACE-NOBLE, LENOIR, MALABAT, PEYROULET, REIMANN, TADDEI, VIRLOGEUX

Absent ayant donné procuration : M. DOUARD (Mme BAREILLE), Mme SENTAURENS (Mme LACROIX)

Absent excusé : M. PROVENCE

Secrétaire de séance : M. CAYRON.

Objet : Admission en non-valeur

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que sur proposition de Mme la Trésorière par courriel explicatif du 05 septembre 2022, qu'il y a lieu d'admettre en non-valeur des titres émis. Il s'agit d'une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge, du comptable public, pour des créances irrécouvrables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

- titre n° 115 de 2018 : 25,36 €
- titre n° 81 de 2020 : 15,00 €

pour un montant total de : **40,36 €**

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **40,36 € en non-valeur au compte 6541**

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

Ainsi délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme certifié exact.

Le Maire,

Bernard PEYROULET

NOMBRE DE MEMBRES		
Exercice	Présents	Votants
23	20	22
CONVOCATION		
Date : 27/10/22		
Affichage : 27/10/22		

N° 2022-81D